

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3898)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS89

présenté par
Mme Rist, rapporteure

ARTICLE 5 BIS

Après le mot :

« patients »,

supprimer la fin de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition superfétatoire adoptée par le Sénat.